



EXCEPTION - EXCEPTION
Avenue de la Chasse, 195
1040 Etterbeek



Date de la demande
2 mars 2026

Référence attestation
2059719

Demandeur :
EXCEPTION - EXCEPTION
430597846

Annexe(s) :

SCHAERBEEK, le 2 mars 2026

Attestation fiscale - Délivrée de manière électronique via le portail MyMinfin

L'Administration générale de la Perception et du Recouvrement du SPF Finances, certifie que :

- Le demandeur **ne doit aucun montant** à titre d'impôt et taxe, amendes, intérêts, frais de poursuites ou accessoires.

La présente attestation ne peut servir en aucun cas :

- dans le cadre de l'obligation de notification du notaire (Article 434, CIR 92 et/ou 93quater, CTVA) ;
- dans le cadre de l'obligation de notification par certificats de succession (articles 157 à 164 de la loi-programme du 9.03.2012 (I)) ;
- dans le cadre d'une avance pour fonds de commerce (442bis, CIR 92 et/ou 93undecies B, CTVA) ;
- dans le cadre de l'obligation de retenue à la source (art. 402 et 403, CIR 92) ;
- en vue de soumissionner à un marché public ;
- à l'obtention d'une autorisation d'exploitation d'un centre on-line de La Loterie Nationale ;
- à l'obtention de la licence pour le football (URBSFA) ;
- à l'obtention de la licence pour le basketball (FRBB) ;
- à l'obtention de la licence pour le volleyball (Volley Belgium).